
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MAI 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Jean Rutjes.

MESSIEURS,

Il résulte de l'extrait du registre matricule du sixième régiment d'infanterie belge, que le pétitionnaire, sergent dans ce régiment, est né à Nimègue (Pays-Bas), le 13 mars 1810; que, le 1^{er} mars 1829, il a été incorporé comme milicien au régiment des lanciers n° 10, au service des Pays-Bas; qu'il s'est engagé volontairement, le 24 octobre 1830, pour 4 ans, au premier régiment de lanciers belges; que le 28 mai 1832 il fut promu au grade de brigadier; qu'il fut puni disciplinairement en 1835, et, enfin, qu'il passa au 6^e régiment d'infanterie, où il obtint successivement les grades de caporal et de sergent.

Le colonel de ce régiment atteste qu'il n'a qu'à se louer du zèle et de la bonne conduite du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
